

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 12 mai 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le mardi douze mai, le Conseil Municipal de SALAGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie LAVOREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 04 mai 2026.

Présents : **LAVOREL** Virginie, **GENEST** Kathia, **PARADIS** Stéphane, **BENAIM** Fadiène, **GALLAND** Pierre, **PIREAUX** Jean Marc, **LAIGROZ** Gabrielle, **MERG** Sylvie, **GONIN** Martine, **GRANGETTE** Thierry, **SIFANTUS** Morgane, **LIGER** Valérie, **GALLAND** Lucie, **DUFAT** Cécile, **PAGE** Didier.

Absents :

Excusés : **MIGNOT** Loïc, **BARIOZ** Michel, **BARRET** Daniel, **NUGUET** Frédérick.

Pouvoirs : **MIGNOT** Loïc à **GENEST** Kathia, **BARIOZ** Michel à **PARADIS** Stéphane , **BARRET** Daniel à **LAVOREL** Virginie, **NUGUET** Frédérick à **GALLAND** Pierre.

Secrétaire : **GENEST** Kathia.

La séance est ouverte à 19h.

Il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Mme Kathia GENEST pour assurer ces fonctions.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 16 avril 2026 à l'unanimité après demande d'ajout des questions posées par Mme Dufat Cécile concernant certains points du budget.

CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la procédure engagée pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vu l'appel à candidature lancé par la Commune,

Considérant que six candidatures ont été réceptionnées dans le cadre de cette consultation,

Considérant que ces candidatures ont été analysées selon les critères suivants :

- Capacité professionnelle, qualité de la lettre de motivation et qualité générale du dossier,
- Qualité des références au regard des missions,
- Composition, compétences et moyens humains et techniques dédiées à la mission,

Considérant qu'à l'issue de cette première analyse, trois candidats ont été retenus pour une audition :

- Cabinet BEAUR,
- Cabinet CAIRN Horizon,
- Cabinet EPOD,

Considérant que les auditions se sont déroulées le 29 avril, avec l'appui du CAUE et en présence notamment du représentant du SCOT,

Considérant que les offres ont été analysées sur la base des critères suivants :

- Pertinence de la note méthodologique et qualité de la démarche proposée,
- Qualité générale de l'audition,
- Montant de l'offre financière (coût global hors taxes et options),

Considérant que l'ensemble des offres respectait les exigences du cahier des charges, notamment :

- La réalisation d'un diagnostic,
- L'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- La mise en œuvre des outils règlementaires,
- L'arrêt du projet de PLU,
- Le respect des délais prévisionnels,

Madame la Maire explique que des informations supplémentaires ont été demandées à 2 cabinets pour lesquels il y avait hésitation.

Au final :

Cabinet BEAUR : notation offre de prix 15 /20, notation méthodologie 80/80, notation totale : 95/100

Cabinet EPODE : notation offre de prix 17,5 /20, notation méthodologie 73/80, notation totale : 90,5/100

BEAUR correspond en tous points aux attentes avec en plus beaucoup d'expérience. Madame la Maire relate ce qui a été apprécié pour le cabinet BEAUR : l'offre méthodologique et le calendrier correspondent en tous points aux attendus du règlement de consultation. Les élus ont jugé les pièces fournies à la fois synthétiques et claires, ce qui leur a permis de bien appréhender la méthodologie proposée. Ils ont été particulièrement rassurés par les moyens proposés : nombre de réunions,

jours de travail, ce qui leur a donné des gages d'un accompagnement rigoureux, ce qui était un enjeu essentiel de la mission mentionnée dans le CCTP (cahier des clauses techniques particulières). L'audition a été jugée très fluide. Les membres de l'équipe se sont répartis de manière équilibrée la parole, témoignant d'une solide expérience de travail en commun et d'une réelle synergie. Les réponses aux questions ont été particulièrement convaincantes, traduisant la parfaite maîtrise des enjeux techniques d'une élaboration de PLU. Enfin les nombreuses modalités de concertation proposées dans la tranche ferme ont confirmé pour les élus le fait que l'offre avait été dimensionnée de manière à répondre à l'ensemble des enjeux mentionnés dans le CCTP et non pas à minima.

Considérant qu'au regard de l'analyse des offres et des auditions, il ressort que l'offre la mieux-disante est celle du :

Cabinet BEAUR

Pour un montant de : 76 738€ HT

Pour : 19

Contre : 0

Abs : 0

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité, suite au renouvellement des membres du Conseil Municipal, de désigner de nouveaux membres pour la commission d'appel d'offres.

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée
Conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste

a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

- DUFAT Cécile,
- GALLAND Pierre,
- PARADIS Stéphane.

Sont candidats au poste de suppléants :

- GENEST Kathia
- GRANGETTE Thierry
- MIGNOT Loïc

Madame le Maire donne lecture de la liste des titulaires puis de celle des suppléants à la commission d'appel d'offre :

Titulaires :

- DUFAT Cécile,
- GALLAND Pierre,
- PARADIS Stéphane.

Suppléants :

- GENEST Kathia
- GRANGETTE Thierry
- MIGNOT Loïc

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider cette liste pour siéger à la commission d'appel d'offres.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABS : 0

COMMISSION DE CONTROLE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Madame la Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

La nomination des commissaires se fait par le directeur des services fiscaux.

Madame le Maire explique le rôle de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dont 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants :

Commissaires titulaires :

- RAMBAUD Jean-Claude
- GIGANDON Marie-Noëlle
- BUDIN Jean-Paul
- BERGERON Jean-Luc
- CARREZ Michèle
- SEUR Nicolas
- LAIGROZ Jean-Michel
- MARTIN André
- MERG Sylvie
- TISSANDIER Michel
- LESCOT Tiphaine
- RICHARD Lionel

Commissaires suppléants :

- BENAÏM Fadiene
- PARADIS Stéphane
- GONIN Martine
- GENEST Kathia
- GALLAND Pierre
- DOMINI FAURE Sylviane
- SIFANTUS Morgane
- PAGE Didier
- BARIOZ Michel
- LIGER Valérie
- BARRET Daniel
- MIGNOT Loïc

POUR : 19

CONTRE : 0

ABS : 0

TIRAGE AU SORT POUR LES JURES D'ASSISES
--

Madame la Maire explique le mode de déroulement de ce tirage au sort et l'objectif de cette désignation. Est tiré au sort dans la liste électorale, le numéro suivant :

Numéro 708 : Mr MARCEL Lionel né le 8 février 1972 et résidant 357 chemin des Sables.

Questions diverses :

- A-t-on un nouvel employé communal ? Le conseil municipal est informé que Mr MEUNIER Sébastien remplace temporairement un agent communal absent.
- Prochain conseil municipal le mardi 2 juin à 19h. Une délibération est à prendre pour une continuité des travaux d'enfouissement pour le secteur du Revolet au Pontet.
- Le service départemental d'incendie et de secours de l'Isère nous envoie le rapport de leurs interventions mensuellement ; une seule intervention sur la dernière période, le 10 mai, une détresse non vitale chemin des Sables. La gendarmerie appelle Mme la Maire chaque semaine pour faire un point de leurs interventions en lien avec notre commune.
- PLU. À la suite de la délibération prise ce soir, tous les courriers de réponse partent demain. Au bout de 11 jours de délai, le travail sur le PLU va commencer. 1 réunion 1 fois par semaine semble être envisagée.
- Avis favorable donné pour la construction du cabinet du dentiste en face de la mairie. Etude hydrologique en attente de validation par la DDT avant de démarrer les travaux.
- La convention pour la vente de bois à Sicard au lieu-dit la Garenne est faite concernant les parcelles AB 008 et AB 0117, vendues pour la somme de 9500€ à Mr Costa (délibération du 27 février 2026.)
- L'animation cuisse de bœuf organisée par l'association Festi'Village et prévue pour le 31 mai est annulée.
- Demande de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné pour des membres pour siéger à la commission intercommunale des impôts directes.

- ORAPI, notre prestataire de produits d'entretien, nous informe d'un ajustement des tarifs au 1^{er} juin 2026 suite au contexte et aux évolutions des prix des fournisseurs. Peut-être voire pour changer ?
- La CCBD nous informe que la commune de Salagnon dispose d'une enveloppe de 43 639€ dans le cadre d'appel à projets à utiliser avant le 31 décembre 2026.
- Le SYCLUM souhaite mettre un conteneur à verre à Sicard le Haut et un autre ; le lieu reste à déterminer. (Mont ? Les Sables ? Parking de co-voiturage ?) Celui du foyer va être changer pour un plus petit. Le sujet sera traité lors du comité environnement du lundi 18 mai. Référencement des terrains communaux à faire pour étude du meilleur endroit.
- Le miroir pour une meilleure visibilité de la circulation a été posé à l'intersection du chemin de Rapilliard et de la rue du Village.
- Les panneaux avec les nouveaux noms de rues ont commencé à être posés suite à l'adressage.
- Les bordures de trottoir dépassant au foyer et à l'école seront coupées cette semaine par nos agents.
- Un nid de poule chemin des Sables a été signalé.

Arrivée de Loïc Mignot à 19h48

- Le compte-rendu du CCAS va être envoyé à la mairie et aux membres.
- Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et le DICRIM (Document d'information Communal sur les Risques Majeurs) sont en attente des derniers éléments avant d'être soumis au vote du conseil municipal.
- Sortie Walibi : 30 collégiens se sont inscrits et 3 accompagnateurs pour la sortie du 1^{er} juillet. Cette sortie est organisée avec les communes avoisinantes comme Saint-Chef, Vénérieu...Le transport est pris en charge par la commune.
- Le livret spécial finances est en cours de mise en page pour une distribution envisagée fin mai avec la gazette.
- La réunion mensuelle de l'ensemble des 19 élus le dernier mardi de chaque mois est appréciée car elle permet d'informer l'ensemble des élus de tous les sujets.
- Le broyage des végétaux se tiendra le samedi 30 mai à la Garenne à Sicard le bas de 8h à 12h. Le Syclum organise également un broyage à Arandon à la

même date.

- Le café rencontre se tiendra le 30 mai de 10h à 12h. Les brioches seront prises à la boulangerie le Fournil d'Adrien.
- Le terrain où sont installés les conteneurs chemin des Champagnes a été proposé à l'achat à la commune. Trop d'études avant dépollution à effectuer.
- L'entreprise Lefebvre TP nous a présenté un plan pour un parking de 50 places au Revolet afin de sécuriser l'accès pour les visiteurs. Le chiffrage sera donné semaine prochaine et le projet verra le jour en fonction des subventions obtenues.
- Certains badges d'ouverture des bâtiments fonctionnent mal. Il faudrait déplacer le logiciel SALTO du poste de l'accueil sur un poste « libre » pour s'entraîner à paramétrer les badges pour résoudre ces problèmes récurrents.
- Des formations sont proposées par l'AMF pour tous les nouveaux élus. Les élus sont libres de s'y inscrire.
- Une demande a été faite pour utiliser le Revolet le jeudi 3 juillet pour un tournoi inter-entreprises de Molky. Le club de pétanque est d'accord pour libérer les terrains ce jour-là.
- Les élus sont invités aux 80 ans du secours catholique, les grandes tablées, samedi 23 mai à 10h à St Chef.
- Gabriel ATTAL et Alexis JOLLY souhaiteraient rencontrer les nouveaux élus de Salagnon.
- Il est demandé aux élus de faire la promotion de l'application panneau pocket qui permet d'être informé de tout ce qui se passe dans le village sur son mobile ou sur un pc.

La séance est levée à 20h10.